



## 289243 - Le mode de vie des enfants durant l'ère prophétique

---

### question

Comment grandissaient les enfants au temps du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui)? Quels sont les jeux très pratiqués réservés aux enfants, notamment aux filles? Quels sont les travaux domestiques dans lesquels les enfants aidaient leurs parents? Et à partir de quel âge commençaient-ils à y participer? Toutes les filles restaient-elles à la maison? S'il n'en était pas ainsi, quelles étaient les fonctions qu'elles assumaient en dehors de la maison, comme par exemple, le commerce, etc? Pouvez vous décrire le quotidien de l'enfant (à cette époque)?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement :

Concernant les enfants de l'ère prophétique : celui qui atteignait l'âge de sept ans, commençait sa journée par l'accomplissement de la prière d'Al-Fadjr parce que le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) ordonnait à ses Compagnons d'apprendre à leurs enfants de commencer à prier dès l'âge de sept ans.

D'après Amr Ibn Chou'eïb d'après son père qui le tenait lui de son grand père, le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Ordonnez à vos enfants d'observer la prière dès qu'ils atteignent l'âge de sept ans et quand ils en auront dix frappez-les (s'ils refusent de prier) et séparez-les au lit. » (Rapporté par Abou Dawoud (495). Il a été aussi rapporté par Abou Dawoud (494) et par At-Tirmidhi (407) d'après le hadith de Sabra Ibn Ma'bad, et At-Tirmidhi l'a commenté en ces termes : « Le hadith de Sabra Ibn Ma'bad Al-Djouhani est un bon hadith. »

Les Compagnons (Qu'Allah soit satisfait d'eux) occupaient la journée de leurs enfants par quatre choses :



- La première chose : Ils leurs apprenaient la croyance et l'islam selon leurs possibilités respectives. Sous ce rapport, Djoundoub Ibn Abdallah a dit : « Jeunes adolescents, nous nous retrouvions au tour du Prophète (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui). Nous avons appris la foi avant d'apprendre le Coran. Et lorsque nous avons appris le Coran, notre foi s'est raffermie. » (Rapporté par Ibn Madja (61) et jugé authentique par Al-Albani dans Sahih Sunan Ibn Madja (1/37-38).

D'après Ibn Abbas (Qu'Allah soit satisfait de lui et de son père) : « J'avais dix ans lorsque le Messager d'Allah (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) est décédé alors que j'avais déjà appris Al-Mouhkam (les versets dont le sens est clairement saisissable) du Coran. » (Rapporté par Al-Boukhari : 5035).

Par Mouhkam, on entend les sourates du Mufassal (les courtes sourates du Coran qui ont beaucoup de ruptures entre elles par la Basmala) et qui sont celles depuis la sourate 49 ou 50 (Qaf ou Al-Houdjourat selon des avis divers des ulémas) jusqu'à la sourate 114 (An-Nass).

Al-Baraa Ibn Azeb (Qu'Allah soit satisfait de lui et de son père) a dit : « Les premiers à arriver chez nous étaient Mous'ab Ibn 'Oumeïr et Ibn Oum Maktoum qui apprenaient le Coran aux gens. Et puis Bilal, Sa'd et Ammar Ibn Yassir arrivèrent suivis d'Omar Ibn Al-Khattab accompagné de 20 Compagnons du Prophète (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui). Ensuite, le Prophète (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) est arrivé, et je n'ai jamais vu les gens de Médine se réjouir de quelque chose autant qu'ils se sont réjouis par l'arrivée du Messager d'Allah Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui. Au point que même les femmes esclaves disaient : « Le Messager d'Allah (Bénédictio et salut d'Allah soient sur lui) est arrivé. ». Lors de son arrivée, j'avais appris : « Glorifie le nom de ton Seigneur le Très-Haut. » (Coran : 87) l'une des sourates du Mufassal. » (Rapporté par Al-Boukhari : 3925).

En ce temps-là Al-Baraa était encore un enfant puisque jugé trop petit pour participer à la bataille de Badr (2<sup>ème</sup> an de l'Hégire).

Les parents à cette époque veillaient à ce que l'enfant qui a atteint les sept ans soit assidu aux



cinq prières comme on l'a déjà vu dans le hadith précédent. Il leur arrivait même d'accomplir des prières surrogatoires dans la mesure du possible.

D'après Ibn Abbas (Qu'Allah soit satisfait de lui et de son père) qui a dit : « J'ai passé la nuit chez ma tante (épouse du Prophète). Alors le Prophète (Bénédition et salut d'Allah soient sur lui) s'est mis à prier dans la nuit, et je l'ai rejoint pour prier avec lui. Je me suis placé à sa gauche, il m'a saisi de la tête et m'a placé à sa droite » (Rapporté par Al-Boukhari : 699).

Il leur arrivait encore de se mettre à jeûner afin de s'y habituer et qu'il leur soit facile une fois grand. Sous ce rapport, Ar-Roubeyyi' binte Mou'awwidh a dit : « Au matin de 'Achoura, le Prophète (Bénédition et salut d'Allah soient sur lui) a envoyé aux villages des Ansars ceci : « Que celui d'entre vous qui n'observe pas le jeûne s'abstienne pour le reste du jour et que celui qui s'est mis à jeûner observe son jeûne. » A partir d'alors, nous jeûnions ce jour et le faisons jeûner à nos enfants. Nous leur donnions des poupées en laine, histoire de divertir ceux parmi eux qui pleuraient de faim, et ce jusqu'à la rupture du jeûne. » (Rapporté par Al-Boukhari : 1960 et par Muslim : 1136).

Il arrivait à certains de faire le pèlerinage. C'est à ce propos qu'As-Saïb Ibn Yazid a dit : « On m'a fait accomplir le pèlerinage en compagnie du Messenger d'Allah (Bénédition et salut d'Allah soient sur lui) lorsque j'avais sept ans. » (Rapporté par Al-Boukhari : 1858).

- La deuxième chose : Les enfants participaient autant qu'ils pouvaient aux activités familiales quotidiennes et au service (à la disposition des parents). C'est dans ce sens que Anas (Qu'Allah soit satisfait de lui) a dit : « À son arrivée à Médine, le Messenger d'Allah (Bénédition et salut d'Allah soient sur lui) ne disposait pas de domestique. C'est alors qu'Abou Talha m'a saisi de la main pour m'emmener chez le Messenger d'Allah (Bénédition et salut d'Allah soient sur lui). Il lui a dit : " Ô Messenger d'Allah, Anas est un gosse bien habile, qu'il soit à ton service. ». Je me suis mis à son service aussi bien en voyage qu'en résidence. Il ne m'a jamais dit pour quelque chose que j'ai fait pourquoi tu l'as fait ainsi ? Ou pour quelque chose que je n'ai pas fait pourquoi tu ne l'as pas fait ainsi. » (Rapporté par Al-Boukhari : 2768 et par Muslim : 2309).



Anas (Qu'Allah soit satisfait de lui) n'avait que dix ans lorsqu'il s'est mis au service du Prophète (Bénédictioin et salut d'Allah soient sur lui).

D'après Anas (Qu'Allah soit satisfait de lui) : « Qu'il avait dix ans à l'arrivée du Messager d'Allah (Bénédictioin et salut d'Allah soient sur lui) à Médine, alors mes mamans (maman, tante, grand-mère) veillaient sur mon assiduité dans le service du Prophète (Bénédictioin et salut d'Allah soient sur lui). C'est ainsi que je suis resté dix ans à son service. Le prophète (Bénédictioin et salut d'Allah soient sur lui) est décédé lorsque j'avais vingt ans. » (Rapporté par Al-Boukhari : 5166).

La troisième chose : C'est de bénéficier de leur droit aux jeux et à l'amusement.

Aïcha (Qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit : « Je jouais avec des poupées-filles alors que j'étais chez le Prophète (Bénédictioin et salut d'Allah soient sur lui) et j'avais des copines qui jouaient avec moi. Quand le Messager d'Allah (Bénédictioin et salut d'Allah soient sur lui) arrivait, elles se cachaient de lui, et il les renvoyait vers moi et nous continuons à jouer. » (Rapporté par Al-Boukhari : 6130 et par Muslim : 2440).

Anas (Qu'Allah soit satisfait de lui) a dit : « Le Messager d'Allah (Bénédictioin et salut d'Allah soient sur lui) était de tous les humains celui qui possédait les plus belles mœurs. Un jour, il m'a envoyé pour exécuter une commission et je me suis dit : "Je jure par Allah, je n'y vais pas !" Pourtant j'avais bien l'intention d'aller où m'a envoyé le Prophète (Bénédictioin et salut d'Allah soient sur lui). Quand je suis sorti, je suis passé par des gamins qui jouaient dans le marché. Et soudain, le Messager d'Allah (Bénédictioin et salut d'Allah soient sur lui) m'a saisi par la nuque derrière moi ...Quand je l'ai regardé, il riait en disant : « Ô Ouneïs (petit Anas) ! Es-tu allé là où je t'ai envoyé ? » j'ai dit : « Oui, j'y vais, ô Messager d'Allah. » (Rapporté par Muslim : 2310).

Les hadith authentiques dont nous disposons ne nous permettent pas de connaître les détails des jeux qu'ils pratiquaient. Toutefois, il semble qu'ils ont maintenu les jeux que les gens de l'époque d'Al-Djahiliya (préislamique) pratiquaient, ceux dont la Charia n'a pas interdit. Ils pratiquaient encore les jeux d'athlétisme de leur époque, notamment la lutte (traditionnelle) comme des hadiths l'indiquent.



Docteur Djawad Ali a fait une description exhaustive des jeux des enfants chez les Arabes à l'époque dans son ouvrage intitulé *Al-Mufasssal Fi Tarikh Al-'Arab Qabl Al-Islam*, édition Dar As-Saqi (9/124-126).

Deuxièmement :

A l'origine, les femmes des Compagnons restaient chez elles pour se conformer à la parole d'Allah le Très-Haut : « Restez dans vos foyers ; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam (Djâhiliya). » (Coran : 33/33).

Elles ne sortaient qu'en cas de besoin ou pour aller assister à la prière quand l'une d'entre elle désirait le faire. Elles ne se bousculaient pas avec les hommes ni dans les rues, ni dans les marchés.

L'imam Ibn Kathir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Sa parole : "Restez dans vos foyers" signifie ; restez chez vous et ne sortez qu'en cas de besoin. »

La fréquentation de la mosquée fait partie des besoins religieux mais elle est subordonnée à une condition, puisque le Messenger d'Allah (Bénédictioin et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « N'empêchez pas les serviteuses d'Allah de se rendre dans les maisons d'Allah. Qu'elles sortent sans exhiber leurs atours, ni parfumées. » Une autre version ajoute : « Et leurs demeures sont bien meilleures pour elles. » Extrait de Tafsir Ibn Kathir (6/409).

Se référer à toutes fins utiles à la réponse donnée à la question N° 145492.

D'après les hadiths déjà cités à propos du fait d'habituer les enfants à pratiquer la religion depuis leur jeune âge, les Compagnons préparaient leurs filles aussi à appliquer les dispositions de la Charia dès leur prime enfance. On leur inculquait des règles de conduite qui favorisent la pudeur et la chasteté conformément à l'ordre d'Allah le Très-Haut : « Ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des Anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'Il leur commande, et faisant strictement ce qu'On leur ordonne. » (Coran : 66/6).



Et Allah, le Très-Haut, sait mieux.